

Tranquillité publique

Une convention de partenariat pour renforcer la sécurité dans les transports en commun

Mercredi 3 février 2016

Mercredi 3 février 2016, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et Keolis ont signé une convention renforçant leur partenariat et la coordination de leurs actions sur le réseau de transports en commun de Rennes Métropole.

Échanges d'informations, opérations conjointes, meilleure connaissance mutuelle de leurs missions respectives... les policiers municipaux et les personnels de gestion et d'exploitation du réseau de transports en commun de Rennes Métropole confortent leur travail en faveur de la sécurité et du confort dans les transports et espaces publics.

La convention s'inscrit dans la continuité de la Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance, présentée au Conseil municipal en janvier 2015 et adoptée par les membres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Dans le cadre de sa politique de tranquillité publique, la Ville de Rennes souhaite étendre au réseau de transport public le champ d'action de la police municipale. Par leur présence sous la forme d'ilotage de proximité, les policiers municipaux assurent la prévention et la sécurisation des espaces publics que Rennes Métropole, autorité organisatrice de la mobilité et Keolis, gestionnaire et exploitant du réseau de transports en commun de l'agglomération rennaise, souhaitent garantir aux voyageurs du réseau métro et bus mais aussi aux piétons, cyclistes et automobilistes qui les côtoient.

La convention s'articule autour de quatre objectifs :

- la sécurisation des voyageurs et des personnels des services publics assurés par Keolis ;
- la lutte contre les incivilités et les infractions dans les transports ;
- la cohabitation entre les transports en commun, les piétons, cyclistes, automobilistes et riverains ;
- la lutte contre l'alcoolisation excessive dans les espaces publics et de transport.

La convention se décline en actions concrètes telles que la découverte des environnements et méthodes de travail respectives des agents de police municipale et des responsables des postes de commandement de Keolis, la présence de policiers municipaux lors d'opérations de contrôle des titres de transports ou encore une collaboration renforcée les soirs des veilles de vacances scolaires.



CONTACTS PRESSE

Ville de Rennes / Rennes Métropole

Mathilde Legeais : 02.99.86.62.95 – 06.22.25.70.90 / m.legeais@rennesmetropole.fr

Keolis

Armelle Billard : 02 99 27 40 30 - 06 20 81 01 38 / armelle.billard@keolis.com